



Rencontre des maires des communes nouvelles

Mercredi 16 mars 2016

9h30 – 12h30

Auditorium de l'AMF

En partenariat avec Mairie-conseils de la Caisse des Dépôts

Un an après la publication de la loi du 16 mars 2015 relative à *l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes*, 1 090 communes se sont regroupées au sein de 317 nouvelles collectivités au 1er janvier 2016.

Face à cette dynamique sans précédent, l'AMF, en partenariat avec Mairie-conseils (Caisse des Dépôts), organise une Rencontre des maires des communes nouvelles qui sera l'occasion pour les élus d'échanger sur les modalités d'installation de ces nouvelles collectivités, de mettre en évidence les bonnes pratiques et les conditions de réussite mais aussi de faire part des difficultés rencontrées. Il s'agira également de dresser un premier bilan et de réfléchir aux évolutions nécessaires.

Débats animés par **Rollon Mouchel-Blaisot**, directeur général de l'AMF

9h30 - Ouverture des débats par

Jacques Pélessard, député-maire de Lons-le-Saunier, président d'honneur de l'AMF, à l'initiative de la loi du 16 mars 2015, grand témoin de la Rencontre

et **Christian Bilhac**, maire de Péret (34), président de l'Association des maires de l'Hérault, co-président du groupe de travail « communes nouvelles » à l'AMF.

9h40 - 10h – « Panorama des communes nouvelles » - Point d'étape de l'étude AMF/Caisse des Dépôts

Présenté par **Vincent Aubelle**, professeur associé à l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée.

10h – 12h15 – Retours d'expériences et échanges

La parole est laissée aux élus lors des trois séquences qui permettent de faire le point sur les bonnes pratiques mais aussi sur les difficultés rencontrées lors de la mise en place de la commune nouvelle.

Avec la participation de **Bruno Delsol**, préfet, directeur général des collectivités territoriales et **François Pesneau**, sous-directeur des compétences et des institutions locales à la DGCL, **Corinne Doublein**, adjointe au chef du bureau du droit des personnes et de la

famille au Ministère de la Justice, **Christel Papillon-Viollet**, directrice de l'unité d'affaires adresse -service national de l'adresse, et **Danièle Cabilia** du groupe La Poste, **Vincent Loonis** (statistiques et COG) et **Frédéric Tallet** (recensement et état civil), représentants de l'INSEE.

10h-10h45 - Mise en place des communes nouvelles et impacts pour les habitants

Quels sont les différents impacts pour les habitants (pièces d'identité, cartes grises et plaques d'immatriculation, abonnements aux réseaux, immatriculation des entreprises et des exploitations agricoles,.....) ?

Cette séquence est introduite par :

- **Christel Papillon-Viollet**. Rappel sur les enjeux de la qualité de l'adresse et ses impacts en cas de modification ;
- puis **Vincent Loonis**. Rappel sur ce qu'est le code INSEE (présentation de la gestion du code officiel géographique - bases INSEE), son utilisation et un point d'information sur le recensement dans les communes nouvelles par **Frédéric Tallet**.

10h45-11h30 - Relations de la commune nouvelle avec l'intercommunalité

Quelle articulation entre création de la commune nouvelle et SDCI ? Quel rôle et quelle place pour les communes nouvelles au sein des intercommunalités dont la carte est en cours d'évolution ? Quelles conséquences à court et à moyen terme ? Dans quel cas faut-il procéder à une nouvelle répartition des sièges et de nouvelles désignations des élus communautaires ? Quelle est la place des élus de la commune nouvelle au sein du conseil communautaire après fusion ou extension du périmètre de la communauté ? Quelles sont les évolutions à prévoir pour assurer une bonne représentation de la commune nouvelle au sein des communautés ? Quand aura lieu le rattachement effectif des communes nouvelles créées d'ici le mois de juin à une communauté et quels en sont les impacts ?

11h30-12h15 - Questions financières et fiscales des communes nouvelles

La loi de finances pour 2016 ainsi que la loi de finances rectificative pour 2015 ont largement amélioré le régime des communes nouvelles. Quelles ont été les avancées de ces textes ? Peut-on s'étendre sans remettre en cause le pacte financier de stabilité de la DGF ? Comment anticiper les effets de seuils (FDPTP, DMTO) ? Quels sont les autres moyens de financement des investissements (DETR, fonds national pour le soutien de l'investissement local) ? Quelles sont les problématiques d'harmonisation fiscale entre les communes fondatrices (lissage des taux, différence de valeurs locatives) ? Quelles évolutions prévoir en matière budgétaire ?

12h15-12h30 – Clôture de la matinée par François Baroin, président de l'AMF



Commune nouvelle : l'AMF est à votre disposition pour vous accompagner

Dans le cadre de ses missions et de son engagement pour aider les maires des communes nouvelles, l'AMF a mis en place plusieurs outils d'information permanente et d'aide à la décision. Elle a également développé, depuis plus d'un an, une task force avec Mairie-conseils de la Caisse des dépôts pour aider les élus dans leurs projets.

Les services permanents

- **Conseils juridiques par téléphone et par courriel**, afin de vous apporter une analyse de l'actualité législative et réglementaire et de vous délivrer des conseils personnalisés : vous pouvez contacter l'association des maires de votre département ou directement les services de l'AMF - Département intercommunalité et territoires, secrétariat : ☎ 01 44 18 51 90. ✉ nathalie.sebban@amf.asso.fr.
- **Interventions à l'échelle des départements**, via les associations départementales de maires, pour vous informer sur le dispositif des communes nouvelles (plus de 30 déplacements réalisés en 2015, plusieurs sont déjà programmés en 2016).
- **Les Rencontres de l'AMF** : la dernière Rencontre nationale des communes nouvelles s'est tenue le 27 mai 2015 au Palais d'Iéna à Paris, elle a rassemblé plus de 500 élus. Un prochain rendez-vous est fixé le 16 mars 2016 (matin).
- **Groupe de travail « communes nouvelles »** : il se réunit régulièrement pour échanger sur les difficultés rencontrées, faire remonter les préoccupations des élus et rechercher des solutions en saisissant si besoin les ministères ou les autres interlocuteurs (La Poste, l'INSEE, ...).

Les points forts

- Plus de 300 simulations financières sur l'impact financier et fiscal de la création de communes nouvelles, réalisées à ce jour ;
- De nombreuses études personnalisées du régime indemnitaire des élus ont été effectuées (calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints ainsi que des maires délégués et des adjoints au maire délégué) ;
- Un suivi de l'actualité : quotidien à travers la Newsletter de l'AMF « Maire-info » mais aussi des articles de fond dans la revue mensuelle « Maires de France ».

Nouveauté : un module spécifique et actualisé des communes nouvelles sur notre site internet : <http://www.amf.asso.fr>

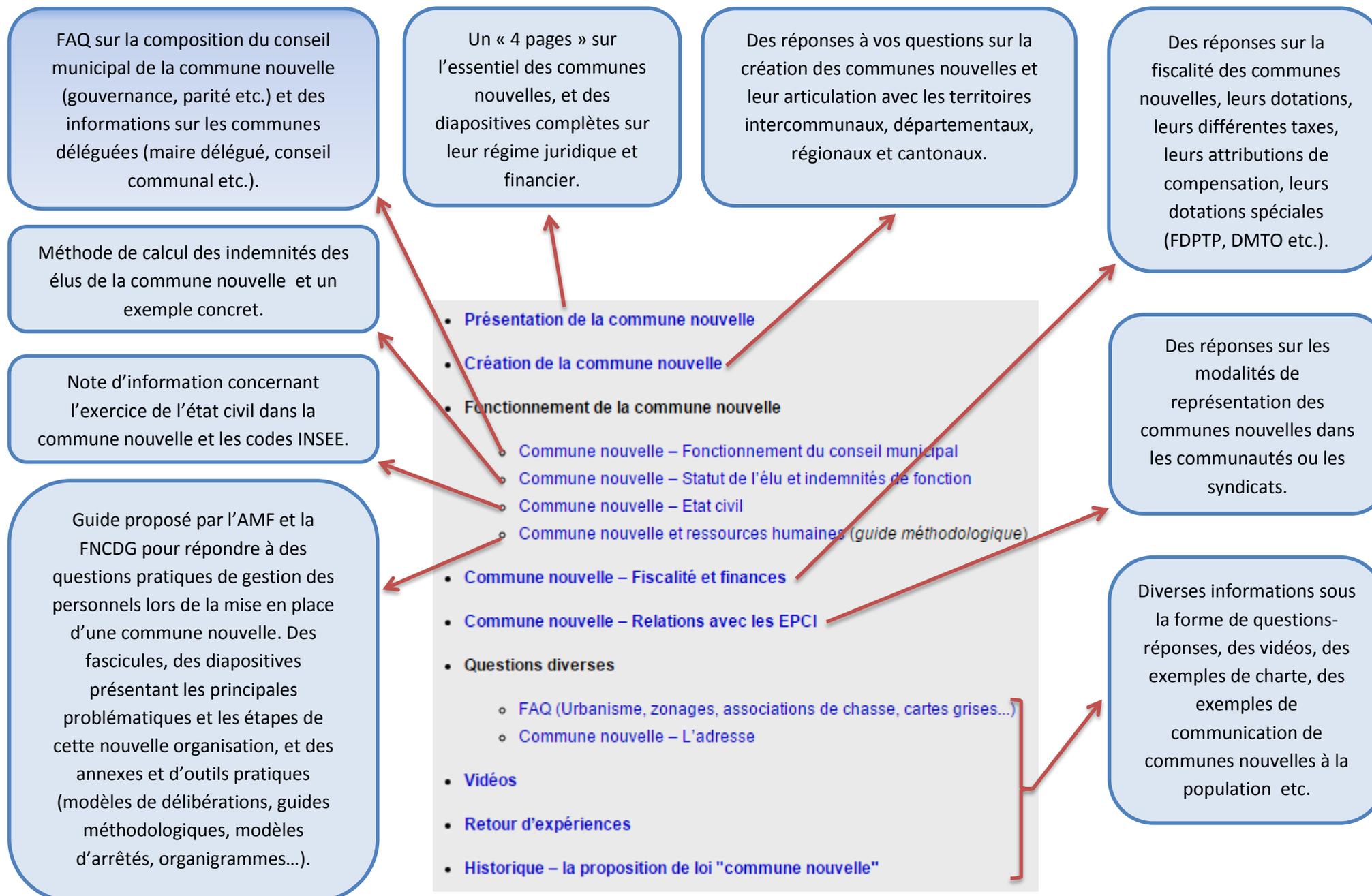
The screenshot shows the AMF website homepage. At the top left is the AMF logo with the text 'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ'. To the right are navigation tabs: 'L'AMF et son réseau', 'Actualité', 'Portail', 'Dossiers', and 'Congrès'. Below the logo is a red sidebar with a list of topics: Organisation et gestion communale, Finances et fiscalité locales, Coopération intercommunale, Aménagement du territoire, Environnement et développement durable, Urbanisme, Habitat, Logement, Voirie et transports, Action sociale, Emploi, Santé, Education et jeunesse, Culture, Sports et loisirs, and Europe et international. The main content area features a search bar with the text 'Rechercher dans le site' and a 'Valider' button. Below the search bar is a large image of a town with a bridge over a river. The page is divided into several sections: 'AGENDA' with dates from January 15 to 21, 2016; 'A LA UNE' with various news items including 'Le 99ème Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France aura lieu les 31 mai, 1er et 2 juin 2016, Porte de Versailles'; 'CIToyennETÉ' with a 'Journée citoyenne, une mobilisation par et pour les citoyens'; 'FINANCES LOCALES' with '2ème édition des RDV des professionnels à l'AMF - présentation de la loi de finances pour 2016'; and a 'SIMULATEUR' section with a red 'EXCLUSIF' stamp and a 'conseil communautaire' button. A red circle highlights the 'Communes nouvelles' module, which includes a map icon and an 'Accès au dossier' button.

Vous y trouverez des notes de présentation générale, des documents d'information précise, des questions réponses (FAQ) et des retours d'expériences dans les domaines des finances, de la fiscalité, du fonctionnement du conseil municipal, de l'état civil, des ressources humaines etc...

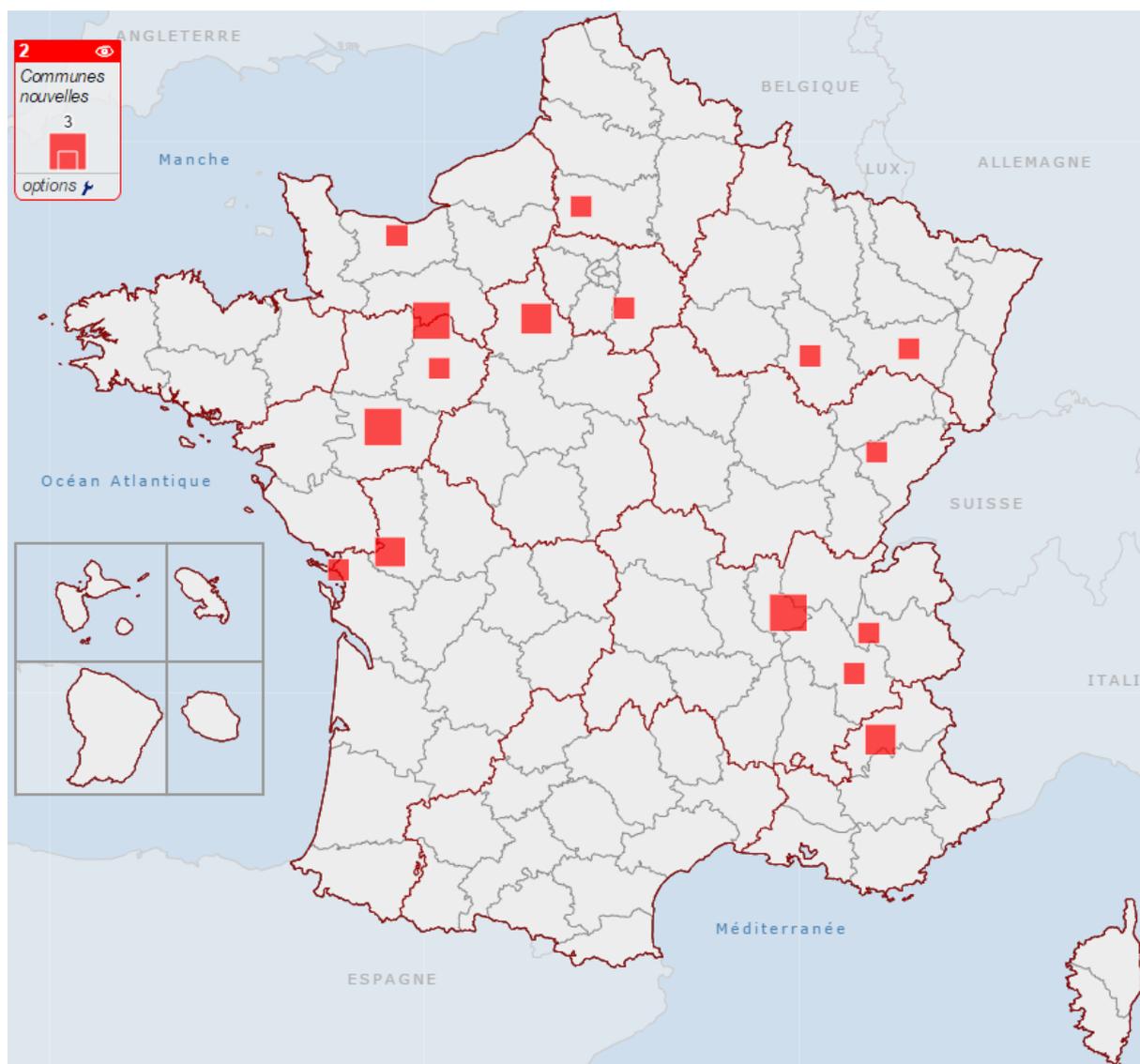
Date à retenir

- Le 99ème Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité du 31 mai au 2 juin 2016 avec un débat en grand auditorium sur le thème « La commune une idée d'avenir » le 1^{er} juin 2016 et un point info spécifique sur les « communes nouvelles » le jeudi 2 juin 2016.

Communes nouvelles : que trouverez-vous sur le site internet de l'AMF ?



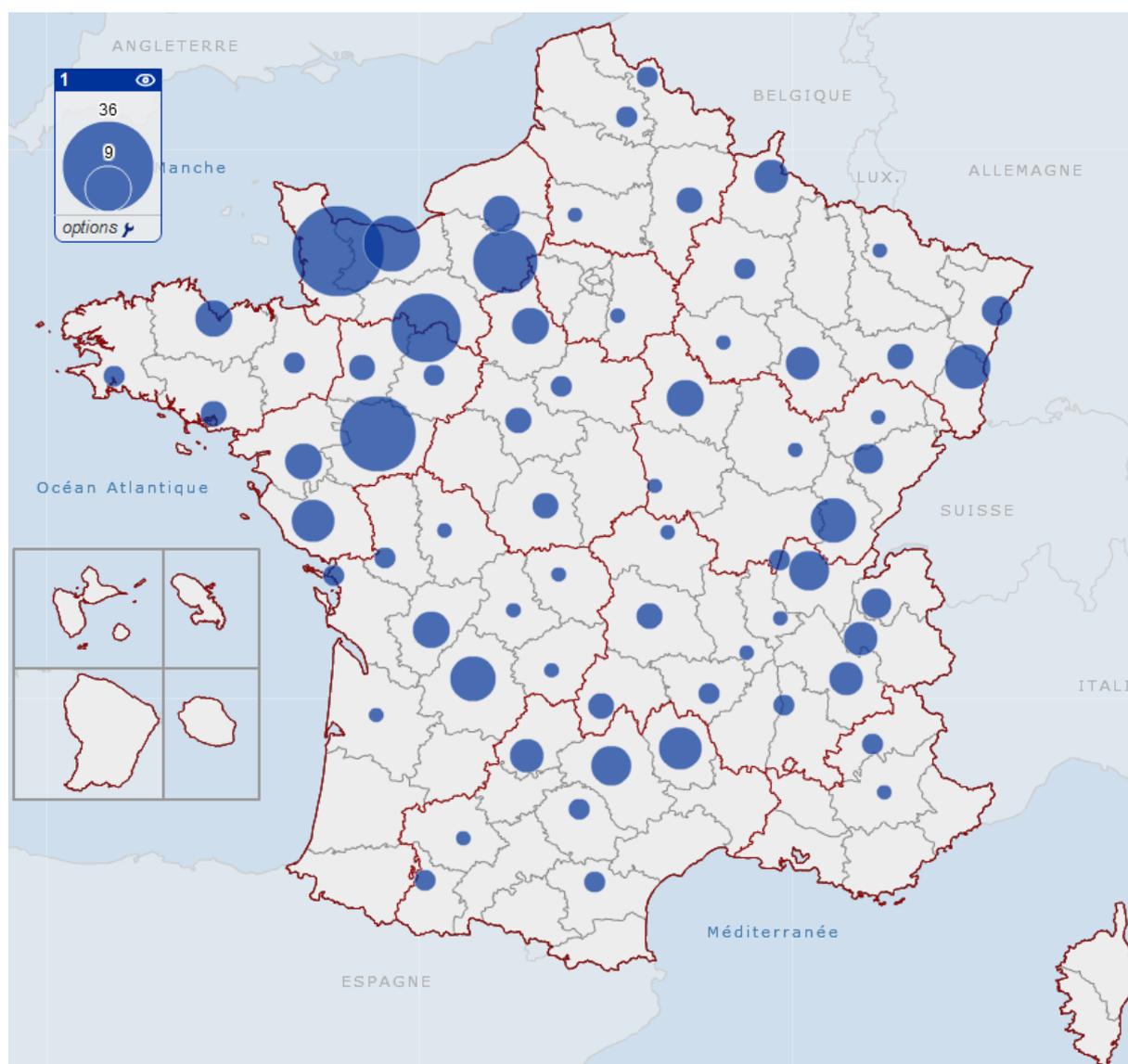
Carte des 25 communes nouvelles existantes au 1^{er} janvier 2015 :



Strates de population	Nombre	Pourcentage
< 1000	6	24%
entre 1 000 et 2 000	9	36%
entre 2 000 et 3 500	4	16%
entre 3 500 et 5 000	0	0%
entre 5 000 et 10 000	6	24%
entre 10 000 et 15 000	0	0%
> 15 000	0	0%
TOTAL	25	100%

Strates de communes regroupées	Nombre	Pourcentage
2 communes	18	72%
3 communes	1	4%
4 communes	2	8%
5 communes	2	8%
6 communes	1	4%
7 communes	1	4%
8 communes	0	0%
9 communes	0	0%
10 communes	0	0%
> 10 communes	0	0%
TOTAL	25	100%

Carte des 317 communes nouvelles existantes au 1^{er} janvier 2016 :



Strates de population	Nombre	Pourcentage
< 1000	66	20,82%
entre 1 000 et 2 000	88	27,76%
entre 2 000 et 3 500	65	20,50%
entre 3 500 et 5 000	37	11,67%
entre 5 000 et 10 000	50	15,77%
entre 10 000 et 15 000	2	0,63%
> 15 000	9	2,84%
TOTAL	317	100%

Strates de communes regroupées	Nombre	Pourcentage
2 communes	173	54,57%
3 communes	60	18,93%
4 communes	31	9,78%
5 communes	14	4,42%
6 communes	11	3,47%
7 communes	7	2,21%
8 communes	3	0,95%
9 communes	3	0,95%
10 communes	5	1,58%
> 10 communes	10	3,15%
TOTAL	317	100%

Les communes nouvelles au 1^{er} janvier 2016

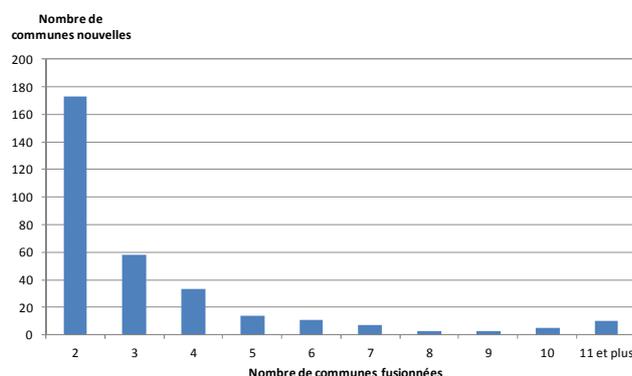
La loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes permet de faciliter la création de communes nouvelles en instaurant notamment un pacte financier qui garantit pendant trois ans le niveau des dotations de l'État.

Au 1^{er} janvier 2016, 1 090 communes ont fusionné pour former 317 communes nouvelles. La France est donc passée sous le seuil des 36 000 communes : elle en comptabilise désormais 35 885 en métropole et DOM.

Les communes nouvelles sont majoritairement de petite taille

La taille des communes nouvelles en nombre de communes est très variable (figure 1). Un peu plus de la moitié des communes nouvelles sont composées de 2 communes, près de 20 % d'entre elles sont composées de 3 communes et 10 % de 4 communes. Les communes nouvelles les plus importantes se trouvent principalement dans le Maine-et-Loire, l'Eure-et-Loir et le Calvados. C'est ainsi dans le département du Calvados que se trouve la plus grosse commune nouvelle en nombre de communes : Livarot-Pays-d'Auge qui est issue de la fusion de 22 communes.

Figure 1 : Répartition des communes nouvelles selon le nombre de communes fusionnées



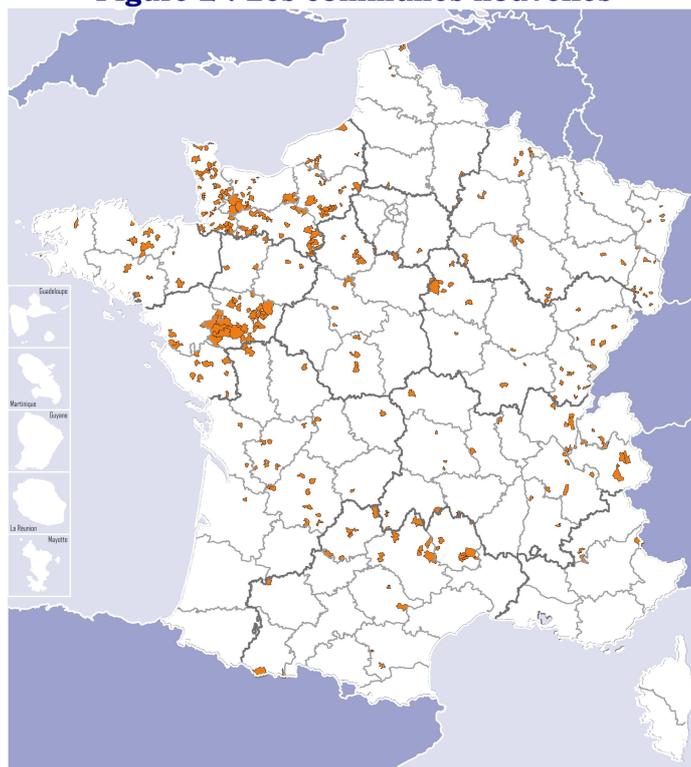
Source : Insee

Les communes nouvelles se concentrent sur quelques départements

La création des communes nouvelles se concentre principalement dans la partie nord-ouest du territoire (figure 2). Si 67 départements ont vu la naissance d'au moins une commune nouvelle, près de 36 % de ces dernières sont concentrées sur 5 départements : Manche, Maine-et-Loire, Orne, Eure et Calvados. Dans ces départements, 531 communes ont fusionné pour former 114 communes nouvelles (figure 5).

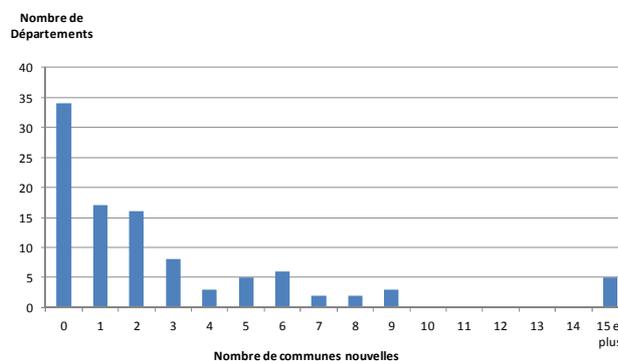
Ainsi, 20,1 % des communes du département de la Manche ont fusionné pour former 36 communes nouvelles. Dans le Maine-et-Loire, 25 communes nouvelles ont été créées, regroupant au total 133 communes, soit 37,3 % des communes du département. Dans les départements de l'Orne, de l'Eure et du Calvados, le nombre de communes nouvelles créés au 1^{er} janvier 2015 est de respectivement 20, 18, et 15 (figure 3).

Figure 2 : Les communes nouvelles



Source : Insee

Figure 3 : Répartition des départements selon le nombre de communes nouvelles



Source : Insee

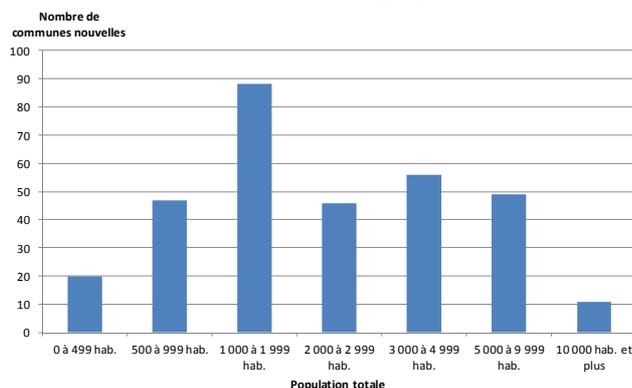
Cependant, si 5 départements concentrent 36 % des communes nouvelles, 34 départements n'en comportent aucune. Au total, 17 départements ne comportent qu'une commune nouvelle, 16 départements comportent 2 communes nouvelles et 16 départements en comportent entre 3 et 5.

La population totale des communes nouvelles est supérieure à 1,1 million d'habitants

Les 317 communes nouvelles rassemblent une population totale de 1 108 761 habitants, soit 1,65 % de la population totale de la France.

21 % des communes nouvelles ont moins de 1 000 habitants, 28 % ont entre 1 000 et 2 000 habitants et 3 % d'entre elles ont plus de 10 000 habitants (figure 4). La plus grosse en nombre d'habitants, Cherbourg-en-Cotentin, regroupe 83 785 habitants.

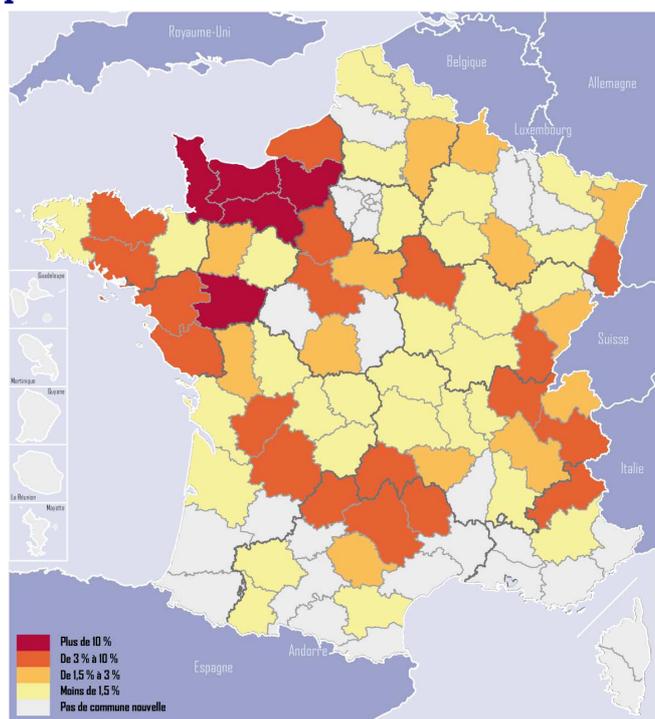
Figure 4 : Répartition des communes nouvelles selon la population



Source : Insee (population en vigueur en 2016)

Dans les 5 départements les plus concernés en nombre de communes nouvelles, ces dernières regroupent près de 564 000 habitants. Ainsi, dans la Manche, près de 180 000 habitants sont regroupés dans des communes nouvelles, soit 36 % des habitants de ce département. Dans le Maine-et-Loire, les communes nouvelles concernent près de 28 % de la

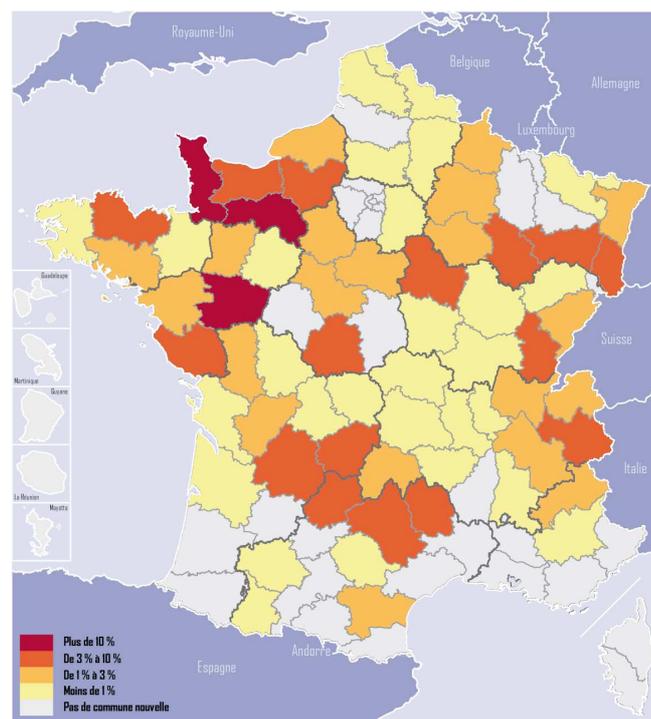
Figure 5 : Nombre de communes fusionnées pour 100 communes



Source : Insee

population, contre 17 % dans l'Orne (figure 6). Dans le Calvados, les 15 communes nouvelles, regroupant 99 anciennes communes, représentent 10 % de la population. Dans la Lozère, les communes nouvelles représentent également 10 % des habitants, bien qu'elles ne soient qu'au nombre de 8 (issues de 17 anciennes communes).

Figure 6 : Part de la population regroupée dans les communes nouvelles



Source : Insee

Communes nouvelles et établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre

19 communes nouvelles résultent de la fusion de toutes les communes d'un EPCI à fiscalité propre. Cette fusion emporte donc suppression des EPCI à fiscalité propre et les communes nouvelles deviennent ainsi des communes isolées. Elles ont alors 24 mois pour choisir un EPCI à fiscalité propre de rattachement. Ainsi, dans la Manche, la commune de Cherbourg-Octeville se regroupe avec les 4 autres communes de la communauté urbaine de Cherbourg : la commune nouvelle ainsi créée se traduit par la dissolution de cette communauté urbaine.

30 communes nouvelles sont constituées d'anciennes communes qui appartenaient à 2

ou 3 EPCI à fiscalité propre distincts. En particulier, on dénombre 15 communes nouvelles formées de 2 communes se trouvant sur le périmètre de 2 EPCI à fiscalité propre. On dénombre également une commune nouvelle composée de 3 communes se trouvant sur 3 EPCI à fiscalité propre. Dans la mesure où une commune ne peut appartenir à plusieurs EPCI à fiscalité propre, le conseil municipal de la commune nouvelle délibère dans le mois de sa création sur la détermination de l'EPCI à fiscalité propre dont elle souhaite être membre. Ce rattachement de la commune nouvelle à un EPCI à fiscalité propre est prononcé par arrêté préfectoral.

Communes nouvelles et découpage administratif

Certaines communes nouvelles résultent de la fusion de communes qui étaient situées sur le périmètre de plusieurs départements, arrondissements ou cantons.

Ainsi, les communes d'Ingrandes (département de Maine-et-Loire) et du Fresne-sur-Loire (département de Loire-Atlantique) ont fusionné au 1^{er} janvier 2016.

Cette commune nouvelle se trouvait donc sur deux départements, deux arrondissements et deux cantons. Le décret du 23 décembre 2015 a donc porté modification des limites territoriales de canton, d'arrondissement et de département dans les départements de Loire-Atlantique et de Maine-et-Loire. Cette commune nouvelle est maintenant intégrée dans le département du Maine-et-Loire.

Le mouvement de création de communes nouvelles devrait se poursuivre au cours de l'année 2016. En effet, la loi de finances pour 2016 a prolongé les mesures d'incitation financière pour les communes nouvelles de moins de 10 000 habitants ou pour les communes nouvelles de moins de 15 000

Par ailleurs, 21 communes nouvelles se trouvent sur plusieurs cantons. Plutôt que de procéder chaque année au redécoupage des cantons pour tenir compte des communes nouvelles nouvellement créées, un redécoupage cantonal unique sera effectué avant les prochaines élections départementales.

De la même manière, 12 communes nouvelles résultent de la fusion de communes qui étaient situées sur plusieurs arrondissements, ce qui a nécessité que des arrêtés des préfets de région modifient le contour des arrondissements concernés, en application de l'article L. 3113-1 du CGCT.

habitants issues de la fusion de toutes les communes membres d'un ou de plusieurs EPCI à fiscalité propre, dont la création a fait l'objet de délibérations concordantes prises avant le 30 juin 2016, et qui auront fait l'objet d'arrêtés de création pris avant le 30 septembre 2016.

Pour en savoir plus

Les données relatives à la population légale et au code officiel géographique sont disponibles sur le site de l'Insee : www.insee.fr.